

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS
ÉCOLE SECONDAIRE JOSEPH-HERMAS-LECLERC

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil d'établissement tenue le
18 février 2013 à 18 h 45, au local D-028.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Blouin, Annie	Parent
Guillet, Louise	Parent
Poulin, Karine	Parent, PRÉSIDENTE
Tilloy, Peggy	Parent, représentante C.P.
Lalancette, Céline	Enseignante, trésorière
Leclerc, Hugo	Enseignant
Robitaille, Chantal	Professionnelle non enseignante
Bouchard, Isabelle	Élève
Boulay-Scott, Émilie	Élève

ÉTAIENT ABSENTES

Gingras, Nathalie	Personnel de soutien
Plante, Nancy	Parent, vice-présidente, substitut représ. C.P.

Était également présente : Lina Larivière, directrice par intérim

Le secrétariat est assuré par : Sylvie Brunelle, secrétaire de gestion

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Karine Poulin accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 48.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15CE1213-036

Il est proposé par M^{me} Peggy Tilloy, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté avec l'ajout du point suivant :

Point 4.4.7 : Cours sur l'heure du midi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2013

15CE1213-037

Il est proposé par M^{me} Chantal Robitaille, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du 21 janvier 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.1 Suivi :

Point 8.1 : M^{me} Lina Larivière mentionne les différentes activités qui ont eu lieu pour souligner la Semaine des enseignants : collation, messages à l'intercom, visite dans les classes et remise de pommes. Le tout fut apprécié des enseignants.

Suite au départ de M^{me} Sabrina Lacroix pour une autre école, M^{me} Lina Larivière explique aux membres le processus pour la nomination d'un remplaçant. À suivre au prochain CÉ.

M^{me} Annie Blouin arrive à la rencontre à 18 h 55.

4. NOS INTERVENANTS

4.1 Parole au public (LIP ART. 68) :

Aucun public présent.

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

4.2 Conseil d'élèves (LIP ART. 42, 3^E ET 51) :

- M^{me} Isabelle Bouchard mentionne aux membres du CÉ que l'activité réconfort du 29 janvier dernier a été très appréciée de tous. Le matin, il y avait un chapiteau sur la « main » avec la musique. Des boissons chaudes et collations étaient servies gratuitement aux élèves et au personnel.

4.3 Représentante au comité de parents :

M^{me} Peggy Tilloy informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu seulement le 28 février.

4.4 Direction :

4.4.1 Remise des bulletins : M^{me} Lina Larivière informe les membres que la remise des bulletins aura lieu le 27 février prochain, de 17 h 30 à 20 h 30. Les Services à l'élève seront présents à l'école pour rencontrer les parents. Les enseignants transmettront une invitation particulière aux élèves éprouvant des difficultés.

4.4.2 Danse 1^{er} mars 2013 : Considérant que la danse organisée pour la soirée du 1^{er} mars servira à amasser des fonds pour la Fondation Naéva ;

15CE1213-038

Il est proposé par M^{me} Annie Blouin, et résolu :

QUE les profits amassés lors de cette soirée soient transférés du fonds à destination spéciale à la Fondation Naéva.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4.3 Ajustement des affectations des services professionnels : M^{me} Lina Larivière mentionne qu'il y a un complément de tâche en psychologie qui demeure toujours vacant à notre école. Suite à l'absence de M^{me} Aline Richard, conseillère en formation scolaire, M^{me} Lucie Baril la remplace. En orientation scolaire, nous avons également les services de M^{me} Isabelle Leclerc, à raison de 2 jours/sem.

Les membres du CÉ tiennent à souligner qu'ils appuient la direction dans leur processus pour combler les postes vacants.

4.4.4 Grilles-matières : M^{me} Lina Larivière explique aux membres les grilles-matières des différents niveaux de l'école, en parallèle avec les modalités d'application du régime pédagogique mentionné au point suivant;

15CE1213-039

Il est proposé par M. Hugo Leclerc, et résolu :

QUE le CÉ approuve les démarches entreprises par la direction de l'école dans l'établissement des grilles-matières et l'application des modalités du régime pédagogique, par le biais de :

- Consultation des enseignants (CPE) ;
- Reconstitution des points en « statu quo » ;
- Décisions prises dans le meilleur intérêt de l'élève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4.5 Modalités d'application du régime pédagogique : Le sujet a été abordé au point précédent (4.4.4).

4.4.6 Processus d'inscription : M^{me} Lina Larivière explique aux membres le document d'information sur le processus d'inscription à JHL.

4.4.7 Cours sur l'heure du midi : M^{me} Lina Larivière explique l'entente intervenue entre le SEHY et la C.S. à l'effet qu'il n'y ait plus de cours offerts sur l'heure du midi en 2013-2014. Après discussion avec les membres du CÉ, une demande d'entente particulière sur la période des repas est formulée afin d'être présentée au Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY) et au Service des ressources humaines de la C.S.:

- Considérant qu'il est important de maintenir l'offre de service aux élèves des groupes SCT-408 de quatrième secondaire qui souhaitent poursuivre leur cheminement en sciences de l'environnement ;
- Considérant que les voies font partie des moyens ciblés pour motiver les élèves et favoriser la réussite éducative ;
- Considérant que l'appartenance à une voie permet de contrer l'absentéisme scolaire à travers le développement de passions chez les élèves ;
- Considérant qu'il importe de ne pas négliger l'offre de service aux élèves dont le rendement académique est supérieur à la moyenne des élèves ;
- Considérant que la direction de l'école Joseph-Hermas-Leclerc souhaite préserver la stabilité de son organisation scolaire ;

**Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École secondaire Joseph-Hermas-Leclerc**

4.4.7 Cours sur l'heure du midi (suite) :

- Considérant que l'organisation actuelle satisfait une majorité d'élèves, de parents et de membres du personnel ;
- Considérant que les enseignants, les élèves et les parents des élèves concernés par l'entente actuelle sont en accord avec l'offre du cours d'éthique durant l'heure du dîner ;
- Considérant que la direction de l'école Joseph-Hermas-Leclerc s'engage à agir seulement avec l'accord des enseignants, des parents et des élèves concernés ;
- Considérant que la direction de l'école Joseph-Hermas-Leclerc s'engage à assurer une période de repas convenable aux enseignants qui dispensent des cours durant l'heure du repas ;
- Considérant que l'heure du dîner à l'école Joseph-Hermas-Leclerc s'étire sur 1 h 30;

15CE1213-040

Il est proposé par M^{me} Annie Blouin, et résolu :

QUE le conseil d'établissement demande au syndicat ainsi qu'à la Commission scolaire la possibilité de reconduire l'enseignement des cours d'éthique durant la période des repas pour les élèves inscrits en sciences SCT-408 et dans une voie artistique ou sportive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5 Commission scolaire :

Aucun sujet à traiter.

5. SORTIES, ACTIVITES OU DERANGEMENTS A L'HORAIRE 2012-2013 (LIP ART. 87, 88)

Les membres prennent connaissance du tableau des activités.

15CE1213-041

Il est proposé par M^{me} Isabelle Bouchard, et résolu :

QUE les sorties, activités ou dérangements à l'horaire soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

8. VARIA

Aucun point ajouté.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15CE1213-042

Il est proposé par M. Hugo Leclerc, et résolu :

QUE la séance soit levée, à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Directrice

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

Présidente

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"

"